



L'ÉGALITÉ S'ÉCRIT

GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE

égalité

BUREAU DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES





L'ÉGALITÉ S'ÉCRIT

GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE

BUREAU DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

→ TABLE DES MATIÈRES

0	Introduction :	
	Le langage, miroir de notre société	4
I	Écrire l'égalité :	
	Quatre règles de base	6
II	Madame ou Mademoiselle :	
	S'adresser aux femmes	7
III	Cheffe, policière, substitute :	
	Féminiser métiers, titres et fonctions	7
IV	Personne, titulaire, partenaire :	
	Privilégier les termes unisexes	9
V	Les collaboratrices et les collaborateurs, la ou le médecin :	
	Utiliser à bon escient les doubles désignations	11
VI	Ordre et accord :	
	Commencer au féminin et accorder au masculin	13
VII	Corps enseignant, direction, personnel :	
	Penser aux singuliers collectifs	14
VIII	Les juristes, les propriétaires :	
	Oser les pluriels	15
IX	Les secours plutôt que les sauveteurs :	
	Changer de perspective	16
X	Les étudiant-e-s, les employé-e-s :	
	Utiliser le point médian	18
XI	Le féminin englobe le masculin :	
	Se faciliter la vie	19
XII	Offres d'emploi	19
XIII	Formulaires	22
XIV	Lois et règlements	23
XV	Annexe :	
	Règles de féminisation des noms	24

→ INTRODUCTION : LE LANGAGE, MIROIR DE NOTRE SOCIÉTÉ

Le langage n'est ni neutre ni figé. Miroir de notre société, il évolue avec le temps, reflétant nos valeurs, nos mœurs et notre organisation sociale, en perpétuel changement.

Prenons la règle du « masculin l'emporte », qui impose que le masculin englobe le féminin et que les accords soient toujours faits avec le masculin : « Le collaborateur a droit à un mois de congé d'allaitement » ; « Le technicien en radiologie et les infirmières sont heureux de vous présenter leurs activités ».

Cette règle, encore largement appliquée aujourd'hui, n'a pas toujours existé. Elle a été instituée au 17^e siècle, sous l'influence de grammairiens convaincus que le genre masculin, plus noble, devait primer sur le féminin, « le mâle étant alors considéré comme supérieur à la femelle ».

Le contexte idéologique dans lequel le masculin universel a été adopté n'est plus d'actualité aujourd'hui. Notre société défend l'égalité entre femmes et hommes. Le langage doit refléter ce principe consacré dans notre Constitution, et l'encourager.

Oui, mais comment faire sans alourdir le texte, le rendre inélégant ou indigeste ? En quatre règles simples, ce guide pratique vous livre les clés de la féminisation. Complété d'exemples et de conseils utiles, il vous permettra d'écrire des textes clairs, lisibles et épiciques, c'est-à-dire qui s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Conçu d'abord pour les besoins de l'Administration cantonale vaudoise, dotée depuis 2004 d'une directive sur la rédaction égalitaire, ce guide pourra servir de référence dans toute situation d'écriture : lettre, circulaire, allocution, règlement, rapport, annonce, programme, brochure, journal, etc. Il est ainsi destiné à un large public : des administrations aux entreprises, en passant par les associations.

Adopter les règles de la rédaction épicienne, c'est libérer le langage du sexisme hérité des siècles passés, et permettre que les deux moitiés de la population, femmes et hommes, se sentent également considérées à la lecture d'un document. Le langage égalitaire, c'est encore le signal clair que tous les métiers et toutes les fonctions peuvent être exercés par les deux sexes. Chacune et chacun a la possibilité d'exprimer ces valeurs par son écriture.

Le point de vue de la rédaction du Monde

Il existe au moins deux bonnes raisons pour féminiser les noms : adapter le vocabulaire aux mœurs et ne pas imposer aux femmes des termes masculins qui nient une part importante de leur identité. [...] Le langage n'est pas neutre, il reflète les structures et les rapports de force d'une société. De Gabrielle Chanel, on dit qu'elle était un grand couturier, alors qu'une couturière est une petite main du métier... Mais la langue évolue constamment. (Le Monde, 29 septembre 2005)

→ I ÉCRIRE L'ÉGALITÉ : QUATRE RÈGLES DE BASE

La rédaction égalitaire, aussi dite épïcène, repose sur quatre règles de base :

- 1 Recourir systématiquement à la désignation Madame et renoncer à la désignation Mademoiselle.

Ex. : Mesdames et Messieurs les contribuables ; Mesdames les substitutes, Messieurs les substitués.

- 2 Féminiser ou masculiniser les désignations de personnes.

Ex. : un préfet, une préfète ; un réviseur, une réviseuse ; un syndic, une syndique ; un demandeur, une demandeuse ; un agent, une agente ; le successeur, la successeuse ; le témoin, la témoin.

- 3 Adopter l'ordre de présentation féminin puis masculin en cas de double désignation. L'accord et la reprise se font au masculin, soit au plus proche.

Ex. : La doyenne ou le doyen est libéré d'un certain nombre de périodes d'enseignement qui ne peut excéder, en principe, la moitié d'une charge complète d'enseignement. Il reçoit une indemnité annuelle fixée d'après les normes du département.

- 4 Utiliser le point médian ou le trait d'union pour les formes contractées destinées à signifier la mixité, et non les parenthèses ou la barre oblique.

Ex. : Les commerçantes du centre ville ; les président-e-s de tribunal.

Les chapitres suivants précisent ces règles de base et présentent quelques techniques auxiliaires permettant d'aboutir à des textes clairs et lisibles. Chaque chapitre est complété d'exemples qui illustrent les bonnes pratiques et celles à éviter. Notons que la rédaction épïcène doit être pratiquée avec bon sens et créativité. Il est souvent nécessaire de combiner plusieurs techniques pour assurer la fluidité d'un texte. Avec un peu d'entraînement, la rédaction épïcène devient facile à pratiquer.

→ II MADAME OU MADEMOISELLE : S'ADRESSER AUX FEMMES

PRINCIPE

On recourt exclusivement aux désignations Madame et Monsieur, et on renonce à l'emploi de Mademoiselle.

EXEMPLES

Mesdames, Messieurs

Mesdames les députées, Messieurs les députés

Mesdames les substitutes, Messieurs les substitués

Mesdames les étudiantes, Messieurs les étudiants

REMARQUES

On privilégie le titre « Madame », qui s'applique aux femmes mariées ou non, et on ne recourt au titre « Mademoiselle » que si l'intéressée est une adolescente ou encore si elle y tient.

Lorsqu'on répond à une lettre dans laquelle l'auteure mentionne son état civil, on reprend la même mention, par souci de courtoisie.

En l'absence d'indication et si l'on ignore le sexe de ses correspondant·es, on emploie systématiquement « Madame, Monsieur » dans les formules d'ouverture et de clôture.

→ III CHEFFE, POLICIÈRE, SUBSTITUTE : FÉMINISER MÉTIERS, TITRES ET FONCTIONS

PRINCIPE

On féminise ou masculinise, selon les cas, les noms de métiers, professions, titres, fonctions et autres activités. Il s'agit de recourir d'une part au déterminant (la, un, cette, etc.) correspondant au sexe de la personne évoquée et d'autre part au substantif adéquat, qui sera donc féminisé ou masculinisé selon les règles usuelles : une ou un juge ; la ou le témoin ; la jurée, le juré ; la brigadière, le brigadier ; la substitute, le substitut, etc.

Les règles de féminisation des noms figurent en annexe du présent document. En cas de doute, on consultera le site www.vd.ch/egalite du Bureau de l'égalité, qui propose sous forme de liste alphabétique la déclinaison de plus de 2000 noms de métiers, professions, fonctions, titres et autres activités au féminin et au masculin.

EXEMPLES

Ecrivez :

La collaboratrice a droit à un mois de congé d'allaitement.

Madame la juge a rappelé à la prévenue...

L'agente sollicitée pour effectuer les travaux, Madame X, est intervenue avec rapidité.

La tutrice a parfaitement rempli sa fonction.

Trois femmes sont engagées comme maçonnes.

Mme X, rectrice de l'Université de Lausanne...

Deux aides ménagers sont inscrits au cours.

Une surfeuse a remporté le championnat.

Évitez :

Le collaborateur a droit à un mois de congé d'allaitement.

Madame le juge a rappelé au prévenu...

L'agent sollicité pour effectuer les travaux, Madame X, est intervenue avec rapidité.

La tuteur a parfaitement rempli sa fonction.

Trois femmes sont engagées comme maçons.

Mme X, recteur de l'Université de Lausanne...

Deux hommes aides ménagères sont inscrits au cours.

Une surfer a remporté le championnat.

REMARQUES

La féminisation ou la masculinisation ne pose problème que pour un tout petit nombre de mots. Selon les spécialistes en lexicologie, dans plus de 95% des cas, il est aisé de féminiser ou de masculiniser, même si les habitudes ne sont pas toujours prises et que certaines formes, pourtant parfaitement respectueuses des règles grammaticales, peuvent surprendre.

Le point de vue d'un écrivain du 18^e siècle

Vos remarques grammaticales n'apprennent autre chose, sinon que vous ignorez le langage du peuple [...] ; Peintresse, Amateuse, Imprimeuse pouvaient se dire dans mes Nouvelles, où il s'agit des Femmes de ces états. La première loi est d'être clair, et ces noms l'étaient parfaitement dans la circonstance, mais il y a plus : ces mots sont d'usage parmi les Héroïnes que j'historie, et dès lors j'ai pu, j'ai dû les employer. (Restif de la Bretonne, «Réponse au journaliste de **», *La Prévention particulière*, 1784)

→ IV PERSONNE, TITULAIRE, PARTENAIRE : PRIVILÉGIER LES TERMES UNISEXES

PRINCIPE

Afin de s'adresser aux femmes comme aux hommes, on privilégie des expressions dites épiciques, c'est-à-dire qui s'adressent pareillement aux deux sexes : les êtres humains, les personnes, etc. De même, pour les adjectifs, on privilégiera les formes épiciques comme titulaire (vs porteuse ou porteur) ou chaque (vs toute, tout ou tous).

EXEMPLES

Ecrivez :

Les êtres humains

Les membres du Conseil National

Les membres de l'équipe dirigeante

Les personnes handicapées

Les membres de la communauté étrangère

Les titulaires d'un master pédagogique

Les bénéficiaires d'un passeport européen

Évitez :

Les hommes

Les conseillers nationaux

Les dirigeants

Les handicapés

Les étrangers

Les porteurs d'un master pédagogique

Les détenteurs d'un passeport européen

Les responsables de la sécurité informatique	Les chefs de la sécurité informatique
Quiconque	Celui qui
A la satisfaction générale	A la satisfaction de tous
Les partenaires externes	Les partenaires extérieurs
Chaque jeune	Tout jeune
L'ensemble du personnel	Tous les employés

Chaque être humain a droit à la liberté personnelle.

Chaque membre de l'Assemblée fédérale, tout groupe parlementaire, toute commission parlementaire et tout canton peuvent soumettre une initiative à l'Assemblée fédérale.

Fera l'objet d'un jugement quiconque commet un crime ou un délit après l'entrée en vigueur du présent code.

L'élection des membres du Conseil fédéral par les Chambres réunies a lieu après chaque renouvellement intégral du Conseil national et pour une période de quatre ans.

Les personnes sinistrées ont été évacuées dès l'arrivée de l'hélicoptère.

La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

L'annualisation du temps de travail est appliquée dans le service à la satisfaction générale.

Chaque enfant et chaque jeune a droit à une protection particulière de son intégrité physique et psychique.

REMARQUES

On opte pour l'expression « personnes de nationalité suisse » dans le contexte de l'état civil, mais on préférera l'expression « citoyennes et citoyens » lorsqu'il est question des droits populaires. On veillera à simplifier au maximum les expressions et on écrira « les responsables de la formation » plutôt que « les personnes responsables de la formation ».

On s'autorisera à remplacer le terme masculin par un terme épicène dans une expression consacrée, pour autant que le contexte s'y prête, comme dans l'exemple suivant : « La Déclaration marque le début d'une évolution considérable ayant permis la reconnaissance des droits de la personne sur le plan politique ». En revanche, le contexte ne s'y prête pas lorsqu'on fait référence à une institution spécifique, telle que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), et encore moins en cas de citation d'un texte historique.

→ V LES COLLABORATRICES ET LES COLLABORATEURS, LA OU LE MÉDECIN : UTILISER À BON ESCIENT LES DOUBLES DÉSIGNATIONS

PRINCIPE

Il y a double désignation – ou doublet – lorsque l'on désigne explicitement les femmes et les hommes au moyen de deux noms ou déterminants distincts.

EXEMPLES

Ecrivez :	Evitez :
Les collaboratrices et les collaborateurs	Les collaborateurs
Les infirmières et les infirmiers	Les infirmières
Les éducatrices et les éducateurs	Les éducatrices
La ou le juge d'instruction	Le juge d'instruction
La ou le médecin	Le médecin

La garantie des droits politiques protège la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens et l'expression fidèle de leur volonté.

Toute citoyenne ou tout citoyen ayant le droit de vote est éligible au Conseil national, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral.

La nouvelle Constitution met en relief les fondements de notre Etat, permettant aux citoyennes et aux citoyens d'en avoir une conscience plus claire.

Un poste de coordinatrice ou de coordinateur est à repourvoir dans les plus brefs délais.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration fédérale reliés au système de messagerie électronique (X.400) sont dotés d'une adresse qui a la structure suivante.

Le Grand Conseil élit sa présidente ou son président pour une année. Cette personne n'est pas immédiatement rééligible.

Toute députée et tout député, tout groupe et toute commission dispose des droits d'initiative, de motion, de postulat, d'interpellation, de question et de résolution.

La ou le juriste veillera à la parfaite conformité du règlement adopté par le groupe de travail.

Une ou un journaliste dirigera la table ronde.

La ou le responsable de la communication établit un contact avec le service en vue de déterminer les actions de communication à entreprendre.

REMARQUES

La multiplication des doublets dans une même phrase ou dans un même texte peut nuire à sa lisibilité. C'est pourquoi il importe de ne doubler que ce qui est strictement nécessaire. Ainsi on dira une technicienne ou un technicien en information plutôt que une technicienne en information ou un technicien en information. Ce procédé ne peut être appliqué aux noms composés comportant un trait d'union. Il s'agira donc d'écrire « une infirmière-assistante ou un infirmier-assistant » et non « une infirmière ou un infirmier-assistant » ; il en ira de même pour les assistantes sociales et assistants sociaux que l'on ne devrait pas simplifier.

Étant donné le caractère tendanciellement lourd des doublets, leur usage doit répondre à une nécessité impérative. Dans de nombreux cas, on peut s'en passer sans dommage. Rappelons qu'il vaut mieux ne pas écrire « Celui ou celle qui aura fait subir l'acte sexuel ou un acte analogue à un ou une enfant de moins de 16 ans sera puni ou punie de... » mais « Quiconque fait subir l'acte sexuel ou un acte analogue à un enfant de moins de 16 ans est passible d'une punition de... »

→ VI ORDRE ET ACCORD :

COMMENCER AU FÉMININ ET ACCORDER AU MASCULIN

PRINCIPE

En cas de double désignation, il s'agit d'adopter l'ordre de présentation féminin puis masculin. L'accord et la reprise se font au masculin, soit au plus proche.

EXEMPLES

La doyenne ou le doyen est libéré d'un certain nombre de périodes d'enseignement qui ne peut excéder, en principe, la moitié d'une charge complète d'enseignement. Il reçoit une indemnité annuelle fixée d'après les normes du département.

La médiatrice ou le médiateur responsable est élu par le Grand Conseil.

Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le Canton qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit.

REMARQUES

Ne pas oublier de privilégier les formulations épiciques. Ainsi dans l'exemple précédent, on aurait tout aussi bien pu écrire : Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses qui ont leur domicile dans le Canton, qui ont atteint l'âge de dix-huit ans révolus et ne souffrent d'aucune interdiction pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit.

Dans certains cas, on peut recourir à des accords mixtes : Les filles comme les garçons doivent être encouragées à diversifier leur choix professionnel. Elles et ils pourront suivre plusieurs stages dans des professions non traditionnelles pour leur sexe.

Le point de vue de deux grammairiens du 17^e siècle

En 1647, Claude Favre de Vaugelas estime que « le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ».

En 1767, Nicolas Beauzée confirme cette règle : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

→ VII CORPS ENSEIGNANT, DIRECTION, PERSONNEL : PENSER AUX SINGULIERS COLLECTIFS

PRINCIPE

Il s'agit d'un mot singulier qui permet de désigner tout un groupe. Il permet d'éviter l'usage du masculin à valeur générique.

EXEMPLES

Ecrivez :	Évitez :
La police	Les policiers
Le personnel	Les employés
Le personnel soignant	Les infirmiers
La main-d'œuvre	Les ouvriers
La direction	Le directeur
Le corps enseignant	Les enseignants
Le service de traduction	Les traducteurs
Le service du feu	Les pompiers
Le service informatique	Les informaticiens
Le service de renseignement	Les espions
L'équipe de sauvetage, les secours	Les sauveteurs
L'équipe médicale scolaire	Le médecin et l'infirmière scolaire
La rédaction	Les rédacteurs
Le groupe d'accompagnement	Les accompagnateurs
Le corps étudiant	Les étudiants
Le corps électoral	Les électeurs
La clientèle	Les clients
La gérance	Le gérant
La manifestation	Les manifestants

Le personnel a les droits et les obligations définis dans la législation.

L'équipe rédactionnelle a arrêté le contenu de la page des sports.

L'électorat socialiste a plébiscité la présidente et le vice-président sortants.

Le corps électoral a été appelé aux urnes.

REMARQUES

Les formulations collectives peuvent induire un effet de dépersonnalisation et de déresponsabilisation. En outre, il n'y a pas toujours synonymie entre les deux types de formulation. Ainsi les énoncés « Le directeur conduit la négociation » et « La direction conduit la négociation » ne sont pas toujours rigoureusement équivalents : le collectif « direction » peut avoir une signification plus étendue et désigner des personnes qui ne devraient pas être impliquées : adjointe, doyen-ne, etc.

→ VIII LES JURISTES, LES PROPRIÉTAIRES : OSER LES PLURIELS

PRINCIPE

Il peut être judicieux de préférer les formes plurielles. En effet, au singulier, le genre du nom est nécessairement marqué, ne serait-ce que par le déterminant ; en revanche, au pluriel, le genre grammatical du déterminant est épïcène et, avec des noms épïcènes, la marque de genre disparaît complètement.

EXEMPLES

Ecrivez :	Évitez :
Les propriétaires du logement	Le propriétaire du logement
Les parlementaires	Le parlementaire
Les médecins	Le médecin
Les garagistes	Le garagiste
Des membres	Un membre

Les propriétaires de logement qui hébergent des personnes étrangères doivent en faire la déclaration au commissariat de police.

Dans le système du parlement « de milice », les parlementaires sont dans l'obligation, pour vivre, d'exercer une activité lucrative.

Le but du présent dictionnaire aura été atteint s'il est à même de fournir une réponse aux linguistes, aux psychologues et à toutes les personnes qui s'occupent de près ou de loin de l'analyse du langage naturel.

REMARQUES

On ne peut substituer systématiquement le pluriel au singulier, sous peine de modifier la portée juridique de l'énoncé. Ainsi, dans l'exemple suivant, on ne fera pas usage du pluriel : « La validité d'une vente par acomptes conclue par un acheteur mineur est subordonnée au consentement écrit du représentant légal. » En effet, dans ce cas, il faut le consentement de l'une ou l'autre des personnes représentantes légales et non le consentement des deux. Autre formulation possible : « La validité d'une vente par acomptes conclue par une personne mineure est subordonnée au consentement écrit d'une représentante légale. »

→ IX LES SECOURS PLUTÔT QUE LES SAUVETEURS : CHANGER DE PERSPECTIVE

PRINCIPE

Il s'agit de mettre en avant l'autorité, la compétence, l'activité ou l'état, plutôt que la personne.

EXEMPLES

Ecrivez :	Évitez :
Date de naissance	Né/Née le...
Lieu de naissance	Né/Née à...
Formation à la médiation	Formation de médiateur
Le tribunal fixe les sanctions de sorte que...	Le juge fixe les sanctions de sorte que...

EXEMPLES

Ecrivez :

Les EPF (...) perçoivent une taxe de participation aux cours de perfectionnement.

Les secours sont arrivés.

En cas de blessure, ne pas laisser l'élève sans surveillance dans l'attente d'une prise en charge professionnelle.

Chaque conseil élit pour 2 ans un(e) de ses membres à la présidence, un(e) deuxième à la première vice-présidence et un(e) troisième à la seconde vice-présidence.

L'instruction est menée avec diligence.

La taxe est payable le premier jour du mois.

L'accès au centre de documentation est libre.

Il est par ailleurs nécessaire que les élèves aient une bonne technique de patinage, de sorte que leur canne ne devienne pas une béquille.

Évitez :

Les participants aux cours de perfectionnement acquittent une taxe.

Les sauveteurs sont arrivés.

Ne pas laisser l'élève blessé seul en attendant qu'il soit pris en charge par un professionnel.

Chaque conseil élit pour 2 ans un de ses membres comme président, un deuxième comme premier vice-président et un troisième comme second vice-président.

Le juge mène l'instruction avec diligence.

L'étudiant paiera la taxe le premier jour du mois.

Les utilisateurs ont librement accès au centre de documentation.

Il est par ailleurs nécessaire que les élèves aient une bonne technique de patinage, de sorte que ceux-ci ne considèrent pas leur canne comme une béquille.

REMARQUES

On évitera d'abuser des formes non personnalisées dans la mesure où cela n'est pas très commun en langue française. Par ailleurs, la substitution de « tribunal » à « juge » n'est pas admise dans tous les cas. Ainsi, dans le contexte du droit pénal, le terme de tribunal vise les tribunaux qui sont composés d'une juge unique.

Il en va de même pour les formes passives, à utiliser avec parcimonie, car la langue française, à la différence de la langue allemande par exemple, privilégie l'usage des formes actives. Plutôt qu'au passif, on peut recourir à des formes en « on » : Le personnel d'encadrement sportif doit veiller à la sécurité des élèves qu'on lui confie (vs qui lui sont confiés).

→ X LES ÉTUDIANT·E·S, LES EMPLOYÉ·E·S : UTILISER LE POINT MÉDIAN

PRINCIPE

Pour créer des noms épïcènes, on peut insérer à l'intérieur des mots des points médians, qui présentent l'avantage d'être sobres et élégants, ou des traits d'union. Ce type de procédé est particulièrement utile quand on veut faire court ou lorsqu'on a affaire à des mots dont les variantes féminine et masculine ne se distinguent que très légèrement sur le plan phonique, voire uniquement sur le plan orthographique. En effet, il est conseillé de ne pas abuser des formulations écrites qui n'ont pas de correspondant oral.

EXEMPLES

Ecrivez :

Les professeur·es participant au Conseil de l'Université

Les délégué·es à la prévention routière

Les candidat·es doivent se présenter...

Cherchons étudiant·es pour une enquête.

Les collaborat·rices et les collaborateurs nouvellement engagé·es

Un·e enseignant·e se trouvera en permanence au bord du bassin.

Évitez :

Les professeurs participant au Conseil de l'Université

Les délégués à la prévention routière

Les candidat(e)s doivent se présenter...

Cherchons étudiantEs pour une enquête.

Les collaboratrices et les collaborateurs nouvellement engagé(e)s

Un/e enseignant/e se trouvera en permanence au bord du bassin.

Le Grand Conseil est composé de cent cinquante députées, élues pour une durée de cinq ans.

REMARQUES

D'une façon générale, l'utilisation du point médian ou du trait d'union est à pratiquer avec modération. Elle n'est pas souhaitée lorsqu'elle produit des formes qui ne sont pas lisibles à haute voix. En outre, le trait d'union peut poser problème sur le plan typographique, dans la mesure où il est interprété par les traitements de texte comme un élément séparable.

→ XI LE FÉMININ ENGLOBE LE MASCULIN : SE FACILITER LA VIE

PRINCIPE

Plutôt que de rédiger un texte de façon épïcène, certaines personnes procèdent à une déclaration de principe à validité générale, du type le féminin englobe le masculin ou plus fréquemment le masculin englobe le féminin. Une telle pratique est clairement à proscrire !

EXEMPLES À NE PAS SUIVRE

« Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes. »

« L'appellation "apprenti" ou "apprentis" fait référence aux deux sexes. »

« Par "employé", on entend les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. »

« La présente directive règle la formation suivie par les éducatrices et éducateurs de la petite enfance (ci-après "éducatrices"). »

Le point de vue d'un professeur de la Sorbonne

La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là-même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre advenir, c'est le trahir. [Dire] madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale. (Albert Dauzat, grammairien, 1955)

→ XII OFFRES D'EMPLOI

PRINCIPE

Toutes les techniques vues précédemment s'appliquent lors de la rédaction d'une offre d'emploi. Dans le titre de l'annonce, il s'agit d'utiliser des points médians ou des traits d'union pour indiquer la forme féminine. Lorsqu'on a

affaire à des mots dont les variantes féminine et masculine se distinguent de manière marquée sur le plan phonique, on écrira intégralement les formes féminine et masculine. Les parenthèses sont à proscrire.

On rédige ensuite le corps du texte dans un style neutre, en utilisant le générique « personne », des adjectifs unisexes et des tournures qui évacuent le genre grammatical. On pourra également recourir au procédé de l'ellipse, qui consiste à supprimer un mot ou un groupe de mots, en vue de limiter les répétitions ou d'éviter un marquage sexué. Dans la rédaction épïcène, l'ellipse la plus fréquente est la suppression de l'article.

Dans les métiers et les fonctions où les femmes sont encore sous-représentées, on pourra accroître la mixité des équipes de travail en terminant l'offre d'emploi par une formule incitative de type « *Les candidatures féminines sont vivement encouragées* » ou encore « *A compétences égales et expérience équivalente, la préférence sera donnée à une candidature féminine dans les fonctions et aux postes de travail où les femmes sont sous-représentées* ».

EXEMPLES

Ecrivez :

Un·e assistante sociale

Un·e directeur/trice du marketing

Une opératrice-pupitreuse ou
un opérateur-pupitreux

Cherchons auxiliaire de soins.

Un technicien ou une technicienne
en électronique

Evitez :

Un assistant social

Un directeur(trice) du marketing

Un·e opérateur/trice pupitreux/treuse

Cherchons une auxiliaire de soins.

Un technicien électronicien ou
une technicienne électronicienne

PME possédant marque très connue dans l'équipement de bureau recherche responsable de la sécurité informatique.

Etude de notaire désire engager avec entrée en fonction immédiate juriste pour son service des cédules hypothécaires.

PROXILIUS

grand importateur de vêtements pour hommes

cherche

une directrice commerciale
ou **un directeur commercial**

pour son bureau de Lausanne

La personne qui occupera ce poste sera responsable de :

- la détermination de la clientèle cible des différentes gammes de produits de l'entreprise ;
- la détermination des prix des différents produits ;
- la préparation des campagnes publicitaires ;
- l'évaluation du taux de satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ;
- la supervision d'une équipe de vingt personnes.

La candidate ou le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle en marketing, en commercialisation ou en administration ;
- avoir une expérience minimale de deux ans dans un poste de direction et de six ans en commercialisation ;
- connaître les différentes stratégies de commercialisation et le marché de la mode masculine ;
- maîtriser le français à l'oral et à l'écrit ;
- être dynamique et avoir l'esprit d'équipe.

La ou le titulaire du poste devra se déplacer occasionnellement en France et en Belgique.

Si ce poste vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitæ à ...

→ XIII FORMULAIRES

PRINCIPE

Dans le cas des formulaires, il est recommandé de les rédiger de façon épïcène ou de les établir en deux versions, l'une destinée aux femmes et l'autre aux hommes.

EXEMPLES*Formule d'admission des malades (formulaire épïcène)*

Nom Prénom
 Sexe F ☐ M ☐ Date de naissance
 Adresse
 Nom et prénom de la mère Profession de la mère
 Nom et prénom du père Profession du père
 Nom et prénom de la personne légalement responsable (pour les mineurs)
 Religion
 Signature patiente Signature répondante

Certificat de passage (version double, ici féminine)

La direction du collège atteste que l'élève
 née le originaire de
 a satisfait aux exigences de la classe de
 et peut être inscrite de plein droit comme élève régulière.
 La direction

REMARQUES

L'impression recto-verso permet de combiner par exemple un formulaire au féminin et un autre au masculin.

→ XIV LOIS ET RÈGLEMENTS

Les lois et règlements peuvent également être rédigés de manière épïcène, en appliquant les principes présentés ci-dessus.

EXEMPLES (ARTICLES EXTRAITS DE LA CONSTITUTION VAUDOISE)**Art.10, al.1**

Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

Art.11, al.1

Toute personne a le droit d'être traitée par les autorités sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi.

Art.74, al.1

Font partie du corps électoral cantonal les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le canton qui sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit.

Art.90, al.1

Les fonctions de membres du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, d'une autorité judiciaire et de la Cour des comptes ainsi que celle de médiatrice ou médiateur sont incompatibles. [...]

Art.101, al.1

Toute députée et tout député, tout groupe et toute commission dispose des droits d'initiative, de motion, de postulat, d'interpellation, de question et de résolution.

Art.115, al.1

Le Conseil d'Etat désigne pour la durée de la législature sa présidente ou son président, qui assure la cohérence de l'action gouvernementale.

→ XV ANNEXE : RÈGLES DE FÉMINISATION DES NOMS

Les règles de féminisation sont incluses dans les grammaires françaises. Elles sont les suivantes :

- a. Les dénominations passent de —TEUR en —TRICE lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par —TE, —TION, —TURE ou par —TORAT, ou encore lorsqu'il s'agit d'une transposition directe du latin. En général, ce sont des mots de formation savante dont on ne peut tirer de participe présent en changeant —TEUR en —ANT : administrateur passe à administratrice parce que la racine remonte à administration ; auteur passe à autrice par transposition directe du latin qui fut à l'origine une transcription concurrentielle d'acteur, actrice ; collaborateur passe à collaboratrice parce que la racine remonte à collaboration ; recteur passe à rectrice par transposition directe du latin ; scrutateur passe à scrutatrice.
- b. Les dénominations passent de —EUR en —EUSE lorsque la racine remonte à un verbe. On peut alors en tirer des participes présents en remplaçant —EUR par —ANT (chanteur, chantant). Cette règle s'applique également lorsqu'il s'agit d'une transposition d'un terme d'origine anglaise : assesseur passe à assesseuse ; chauffeur passe à chauffeuse ; entraîneur passe à entraîneuse ; footballeur passe à footballeuse ; rapporteur passe à rapporteuse ; sapeur passe à sapeuse.
- c. Les dénominations passent de —EUR en —EURE lorsque la racine remonte à un substantif se terminant en —EUR et exprimant étymologiquement une comparaison, ou lorsqu'il n'existe pas de racine directement sous la forme d'un substantif, ou encore lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par —SSION, ou que l'usage a imposé le terme : ingénieur passe à ingénieure ; procureur passe à procureure ; professeur passe à professeure ; proviseur passe à proviseure.
- d. Les dénominations épiciènes, comme leur nom l'indique, restent invariables, le déterminant seul devenant féminin, lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par un E muet : un ou une cinéaste ; un ou une fleuriste ; un ou une médecin.
- e. Les dénominations se terminent en —ESSE lorsque le suffixe remonte au latin et est issu du suffixe grec —ISSA : maître devient maîtresse ; poète devient poétesse.

- f. Les dénominations prennent un E final, avec dédoublement éventuel de la consonne qui précède pour les mots se terminant en —el ou en —eau ou encore les mots se terminant par —en, —on, —at. Les mots se terminant par —er prennent un accent grave au féminin. Le remplacement d'un F se fait par un V ou celui d'un X par un S : assistant devient assistante ; avocat devient avocate ; berger devient bergère ; boulanger devient boulangère ; candidat devient candidate ; collégien devient collégienne ; colonel devient colonelle ; commis devient commise ; écolier devient écolière ; écrivain devient écrivaine ; époux devient épouse ; intendant devient intendante ; préfet devient préfète ; sportif devient sportive ; Valaisan devient Valaisanne. La règle permettant de doubler la consonne, le vocable chef passe à cheffe pour des raisons d'euphonie, on calque donc le substantif sur le vocable chefferie.
- g. Les substantifs sont remplacés directement par leur équivalent féminin ou masculin lorsqu'ils désignent explicitement la personne d'un sexe donné : homme-grenouille devient femme-grenouille ; prud'homme devient prud'femme.
- h. La dénomination féminine ou masculine de la profession est remplacée par une dénomination féminine ou masculine d'une autre racine aussi approchée que possible lorsqu'une dénomination féminine ou masculine de même racine n'existe pas, a un autre sens, ou est tombée en désuétude : gouvernante donne gouvernant, mais on dira plutôt intendant et intendante ; moine devient moniale.
- i. Les titres, grades ou fonctions électives suivent en général les règles énoncées plus haut ; dans certains cas, cette féminisation peut obéir à d'autres règles instaurées par l'usage ou par des prescriptions légales : agrégé devient agrégée ; confrère devient consoeur ; député devient députée ; maire devient mairesse ; préfet devient préfète.
- j. Les termes étrangers suivent les règles de féminisation de la langue d'origine pour autant que ces termes n'aient pas été francisés : barman devient barmaid ; piccolo devient piccola.

D'après : « Ecrire les genres », Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épiciène, Thérèse Moreau/Conférence latine des déléguées à l'égalité, 2001.



Edition : Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
du canton de Vaud, Lausanne, août 2008.

Commandes : par tél. au 021 316 61 24
ou par email à info.befh@vd.ch.

Le point de vue d'une enseignante et écrivaine du 21^e siècle

Madame ou Mademoiselle?

Quand j'ai commencé à enseigner, à la fin des années 70, on disait encore « Mademoiselle » à toutes les enseignantes célibataires. Moyennant quoi les élèves ne se privaient pas de les traiter de vieilles filles, voire de mal baisées pour les plus modernes. Une amie avait été mutée car elle s'était trouvée enceinte, alors qu'elle était officiellement « Mademoiselle »... Heureusement, nous avons obtenu du Département de l'Instruction publique que toutes les femmes soient officiellement appelées « Madame », arguant que notre statut conjugal ne regardait pas nos élèves, et que cette distinction était injuste puisqu'elle ne s'appliquait pas à nos collègues masculins (que nous avions d'ailleurs décidé d'appeler « damoiseaux »).

C'était un grand progrès, qui a représenté une vraie lutte, et pas seulement dans le travail. Quelle femme de ma génération n'a pas connu le fameux « Madame ou Mademoiselle ? » prononcé avec l'air chafouin ? Je répondais généralement « et vous ? » et recevais en échange un regard sidéré. Pourtant, la réaction de certaines collègues plus âgées nous avait surprises. Je me souviens d'une conférence des maîtres où le directeur, appliquant la nouvelle règle, mentionna « Madame X », et se fit rappeler à l'ordre par l'intéressée d'un glacial : « Mademoiselle, je vous prie. » [...] Nous ne comprenions pas que, pour ces aînées, c'était l'affirmation de leur indépendance dans un monde où la bourgeoise mariée était obligatoirement subordonnée et généralement privée de rôle professionnel.

Aujourd'hui que le mariage ne représente plus, pour la majorité, la cage (dorée ou pas) qu'il fut autrefois, la dignité du « Mademoiselle » dont s'enorgueillissait Chanel n'a plus cours. Seule la nuance sexiste demeure. Cette indication du statut matrimonial (« maquée ou pas ? »), et qui ne s'applique qu'aux femmes, n'est plus supportable. Et, à l'heure où il semble que des préjugés qu'on croyait liquidés (voir le récent jugement français sur la virginité d'une épouse) tentent un retour en force, on ne peut pas considérer cette question comme un détail.

Donc, oui, il est déplacé d'appeler Mademoiselle une quadragénaire célibataire. On le réserve aux très jeunes filles.

De même, cette habitude de dire « Mademoiselle » aux serveuses ou vendeuses est ringarde, voire mal élevée, car cela introduit une différence hiérarchique, vestige du temps où « Madame » n'indiquait pas le statut matrimonial, mais était réservé aux nobles. C'est ainsi qu'on appelait Armande Béjart « Mademoiselle Molière »...

ingénieure · homme sage-femme · décolleteuse · jazzwoman · préfète
serrurière · contractuel · pasteur · aide ménager · argentière
colonelle · puériculteur · maçon · voyant · basketteuse · policière
préfète · factrice · laborantin · syndique · commandante · clowne
chauffeuse · maquilleur · metteuse en scène · contremaîtresse · costumier
première ministre · homme de compagnie · diététicien · inspectrice